

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 NOVEMBRE 2007
- COMPTE-RENDU -

L'AN DEUX MIL SEPT

et le 08 novembre à 20 heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur REVOL Jean-Michel, Maire.

Présents :

M. REVOL JM., Mme LUCIANI M., M. GIROUD C., Mme REY AM., M. PAVY A., Mme NAVA N., MM. JOURDAN A., CHARMEIL A., Mme PAYM D, M. RUBICHON J., Mme TUAILLON C., MM. PERRIN M., Mme PRINCIC MC., MM. BOROT M., GILOZ A., BABOY JF., Mme FANGEAT F., MM. BALESTAS JY., LAGIER T., Mmes PELLINI C., LAUBÉPIN MC., MM. CHANRON JM., DUMOULIN P.

Membres absents représentés :

Mmes KHANTOUCHE M., GUERRE-GENTON V., GIROUD L., REPITON I., RIOU J., REVOL G.

Le Conseil Municipal de la Commune de ST-MARCELLIN, dûment convoqué en application des articles L. 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans son lieu habituel, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REVOL, Maire, le jeudi 08 novembre, à vingt heures trente, en séance ordinaire. En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Anne-Marie REY, Adjointe, a été nommée, Secrétaire de Séance par l'Assemblée qui, suite à l'appel des présents, a approuvé le procès verbal de la séance du 25 octobre 2007.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, l'inscription à l'ordre du jour d'un point N°9 : Déplacement pour un hommage à Barbara.

Monsieur Jean-Yves BALESTAS est présent à partir du point N°3 inscrit à l'ordre du jour.

Le Conseil examine les points inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

1 - Objet : Cinéma Les Méliès - Bilan 2006

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par acte en date du 13 février 1996, la ville a donné en location-gérance à Monsieur et Madame RATAJCZYK le fond de commerce du cinéma « Les Méliès ».

Ce contrat de location-gérance prévoit que le gérant doit fournir chaque année un compte de résultat, un bilan et un compte d'exploitation.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de ces documents pour l'exercice 2006.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Prend Acte** des comptes de résultat, du bilan et du compte d'exploitation pour l'exercice 2006 du cinéma « Les Méliès », conformément à l'acte de location-gérance du 13 février 1996.

2 - Objet : Régie Municipale d'Énergies – Comptes financiers 2005 - 2006

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée des résultats des comptes financiers 2005 et 2006 de la Régie Municipale d'Énergies de Saint-Marcellin, à savoir :

	CA 2005	CA 2006
	En euros	En euros
Recettes d'exploitation	4 457 406,57	4 233 866,33
Dépenses d'exploitation	4 216 436,56	4 318 832,69
Excédent	240 970,01	- 84 966,36
Recettes d'investissement	556 508,83	870 699,57
Dépenses d'investissement	365 868,43	291 352,36
Excédent	190 640,40	579 347,21

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de prendre acte de cette communication et des résultats de la gestion 2005 et 2006 de la Régie Municipale d'Énergies.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Prend Acte** des résultats du compte financier 2005 et 2006 de la Régie Municipale d'Énergies.

3 - Objet : Décision modificative n°1 – Budget ville – Annule et remplace délibération N°2007.089 en date du 21 mai 2007

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder aux modifications suivantes sur le Budget Primitif 2006 de la Ville :

- Section d'investissement

Dépenses

2112	11 750
2313	- 12 464
2315	163 655,34
001	45 482,87
TOTAL	208 424.21

Recettes

1388	10 400
024	- 45 000
27638	28 331
1641	837 713
021	- 623 019,79
TOTAL	208 424.21

- Section de fonctionnement

Dépenses

6135	9 700
617	7 655
65714	68 469
65738	13 000
66112	-148 800
668	839 768
023	- 623 019,79
TOTAL	166 772.21

Recettes

7621	42 817
7788	123 955,21
TOTAL	166 772.21

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Adopte** la proposition.

- **VOTE,**

POUR = 24

ABSTENTIONS = 05

4 - Objet : Budget supplémentaire 2007 – Budget Ville

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de budget supplémentaire de la Ville pour l'année 2007 :

Ledit budget supplémentaire s'équilibre en dépenses et recettes de la manière suivante :

- Section d'investissement

Dépenses	224 400.00
Recettes	224 400.00

- Section de fonctionnement

Dépenses	113 962.00
Recettes	113 962.00

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Adopte** la proposition.

- **VOTE,**

POUR = 24

CONTRE = 05

5 - Objet : Réparation des dégâts d'orages du 5 juin 2007 à la voirie communale**Demande de subvention au titre de la DGE 2007**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 2007.118 en date du 17 septembre 2007 relative aux dégâts causés à la voirie communale par l'orage du 5 juin.

Cette délibération sollicitait une subvention au titre de la DGE 2007.

A la demande des Services de l'Etat, il convient de modifier cette délibération, certains postes de travaux n'étant pas éligibles et de modifier le plan de financement correspondant.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Sollicite** une subvention au titre de la DGE 2007.

- **Approuve** le plan de financement prévisionnel établi comme suit :

Dépenses

Montant des travaux HT	<u>93 777,50 €</u>
	93 777,50 €

Recettes

Subvention Conseil Général	19 895,50 €
Subvention Etat au titre de la DGE 2007	18 755,40 €
Autofinancement communal	<u>55 126,60 €</u>
	93 777,50 €

- **VOTE, à l'unanimité**

6 - Objet : Fonctionnement de la Médiathèque municipale pour l'année 2008 – demande de subvention auprès du Conseil Général

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de demander une subvention auprès du Conseil Général de l'Isère, pour l'aide au fonctionnement de la Médiathèque municipale pour l'année 2008.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Sollicite** auprès du Conseil Général de l'Isère une subvention la plus élevée possible pour l'aide au fonctionnement de la médiathèque municipale pour l'année 2008.

- **Habilite** Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à la constitution du dossier.

- VOTE, à l'unanimité

7 - Objet : Versement de subvention exceptionnelle au comité de jumelage

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de se prononcer sur le versement au comité de jumelage d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € correspondant à une aide liée au voyage organisé dans le cadre du jumelage avec la ville de Fiesso D'Artico (Italie)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Décide** le versement au comité de jumelage d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 €

Mmes Danièle PAYM, Anne-Marie REY, Messieurs Michel BOROT, Thierry LAGIER et Michel PERRIN ne participent pas au vote.

- VOTE, à l'unanimité

8 – Objet : Modification des statuts de la communauté de communes du Pays de Saint-Marcellin

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi « libertés et responsabilités locales » en date du 13 août 2004

Vu la délibération N°2006-532 en date du 22 juin 2006 portant modification des compétences des statuts de la communauté de communes

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de l'Isère N°2006-06569 en date du 3 août 2006 définissant l'intérêt communautaire et modifiant les statuts

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 18 janvier 2007 approuvant la modification des statuts de la communauté de communes du Pays de Saint-Marcellin sur le changement de siège social

Vu la notification adressée aux communes membres en date du 15 octobre 2007

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Pays de Saint-Marcellin a délibéré le 18 janvier 2007 pour officialiser le changement de son siège social dans les locaux de la maison de l'économie de Saint-Marcellin.

Or, il s'agit d'une modification statutaire qui doit être validée par délibération concordante des conseils municipaux des communes membres. C'est pourquoi Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer pour approuver la modification suivante apportée à l'article 1 des statuts :

Le siège social de la Communauté de Communes est fixé à Saint-Marcellin – Maison de l'économie – 7 rue du Colombier

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Approuve** la modification citée ci-dessus apportée à l'article 1 des statuts de la Communauté de Communes.

- VOTE, à l'unanimité

9 - Objet : Déplacement pour un hommage à Barbara

Un hommage à Barbara se déroulera à Nantes le 24 novembre 2007, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à participer à cet hommage et de prendre en charge les frais d'inscriptions et de déplacements afférents à ce déplacement.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Autorise** Monsieur le Maire à participer à un hommage à Barbara à Nantes.
 - **Approuve** la prise en charge des frais d'inscriptions et de déplacements pour le montant réel.
 - **Dit** que la dépense sera imputée à l'article 65.32 du budget.
- Monsieur le Maire ne participe pas au vote.

- VOTE, à l'unanimité

Puis après diverses explications et informations, le débat des questions orales étant clos, la séance est levée à 22h00.

Saint-Marcellin, le 13 novembre 2007.

La secrétaire de séance,
Anne-Marie REY

Le Maire,
Jean-Michel REVOL